



Parquet de la Procureure de la République
Tribunal Judiciaire de Paris

Discours de Laure BECCUAU, procureure de Paris
A l'audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire de paris
21 janvier 2025

Madame la défenseur des droits
Madame et messieurs les parlementaires,
Monsieur le PP de la cour de cassation, monsieur le procureur général près ladite cour,
Monsieur le PP de la CA de PARIS, madame la procureure générale près ladite cour,
Mmes et Ms les hautes personnalités en vous priant de me pardonnez de ne pas tous vous citer,
Mesdames, messieurs, chers collègues et membres de l'équipe autour du magistrat

Faisant miens les mots de bienvenue de monsieur le président, je vous remercie très chaleureusement de votre présence fidèle, signe de votre considération et de votre soutien, à l'égard de notre juridiction. Ce soutien se concrétise, au quotidien, par les actions que nous portons ensemble. Soyez en tous collectivement remerciés car nombre d'avancées positives que je vais évoquer dans un instant n'auraient pu être obtenues, sans chacun d'entre vous.

Merci mesdames les directrices de greffe de votre engagement et de celui de vos équipes.

Merci aussi, monsieur le bâtonnier, madame la vice-bâtonnière pour la qualité de nos échanges.

Voici venu le temps de faire le bilan judiciaire de l'année écoulée, mais également celui de nous tourner vers l'avenir. Cet avenir, il nous appartient de le construire ensemble, plus sûr, plus apaisé, plus nuancé, nous en avons encore toutes les opportunités.

A quelques kilomètres de nos frontières, l'obscurantisme a surgi, provoquant le musellement des écrivains, l'emmurement des femmes, l'exploitation y compris sexuelle de l'enfance. La force l'a

emporté sur le droit, la liberté a disparu. Cette réalité contemporaine doit nous rendre plus précieuse encore, notre devise de liberté, d'égalité et de fraternité, socle de nos politiques publiques et de nos priorités de politique pénale.

De cette politique pénale déclinée au sein du parquet de Paris, il m'appartient de faire le bilan. De nos ambitions, l'annonce.

Au cours de l'année 2024 : vérité, proximité, qualité ont été au cœur de notre action.

Vérité, proximité et qualité en 2024.

Cette énumération volontairement positive ne saurait occulter une année 2024 faite, certes de lumières, mais d'ombres aussi.

Les ombres : 14 mai 2024, attaque d'Incarville. Comment, à cet instant, ne pas évoquer les deux agents pénitentiaires lâchement assassinés, avoir une pensée pour leurs camarades attaqués, pour leurs familles endeuillées et traumatisées, et pour redire que la communauté pénitentiaire si violemment atteinte c'est la nôtre. Hier, aujourd'hui, comme demain, la détermination de la JUNALCO est absolue, et que chacun se le dise : quel que soit le temps que cela prendra, nous vaincrons, les auteurs de ces crimes seront arrêtés et jugés.

L'année 2024 fut encore une année d'ombres : 55 homicides volontaires constatés à PARIS, notamment, en août 2024, meurtre d'une prostituée ; en septembre 2024, meurtre de la jeune Philippine ; en décembre 2024, décès lors d'une rixe d'un adolescent prénommé Abass. Les suspects ont été identifiés, mis en examen, incarcérés.

Derrière ces faits, l'ombre de la criminalité organisée, l'ombre d'une violence exacerbée, l'ombre des violences sexistes, l'ombre de la dérive de mineurs sans repères.

L'année 2024 a été aussi, une année de lumières. Celle, évidemment, de la splendide réussite des JO. Une mobilisation exceptionnelle, une coopération totalement aboutie et au final : un événement qui n'est resté que merveilleusement festif. Lumière aussi de Notre-Dame rayonnante retrouvée.

Au cours de l'année 2024, n'en déplaise à certains critiques de métier (l'exercice est facile) ou pourfendeurs de circonstances (l'art est opportuniste), l'activité du parquet de PARIS, ni partielle ni laxiste, s'est déployée dans un seul objectif : répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens : vérité, proximité, qualité.

- **Vérité, c'est-à-dire la réalisation d'une ambition.**

Celle de faire émerger toujours davantage, la réalité des délits et des crimes, c'est-à-dire lutter contre ce chiffre noir de la délinquance toujours trop présent, lorsque les victimes sont vulnérables. Trop de circonstances verrouillent encore la parole de celles-ci : innocence de la minorité, contrôle coercitif, peur, isolement, grand âge ou handicap. Tout légitime, ainsi, notre lutte prioritaire contre les violences faites aux mineurs, les violences conjugales et sexistes, les violences faites aux personnes âgées notamment.

Quelques exemples, parmi les plus significatifs, de notre action collective :

Afin de protéger l'enfance, multiplication des cellules contre la maltraitance au sein des trois hôpitaux pédiatriques parisiens.

En matière de violences conjugales, le 10 octobre 2024, signature de la convention de recueil de preuves sans plainte.

Contre les violences faites aux personnes âgées, une prise en charge dédiée au sein des commissariats et grâce à l'engagement de la mairie de PARIS : l'installation de la Mission de lutte contre les maltraitances, le 6 décembre 2024 et demain, une CRIP Sénior, enfin !

Pour quels résultats judiciaires ?

Des révélations plus nombreuses ou plus rapides, c'est ce que nous souhaitons. Nous ne voulons pas détourner le regard ! Quelques chiffres :

Quant aux mineurs victimes : Nous avons rendu la BPM destinataire de 1450 saisines en 2024 (pour mémoire ces saisines s'élevaient à 611 en 2019). Le défi qui nous attend, monsieur le directeur, est évidemment celui du traitement diligent de ces procédures que la gravité des faits impose.

Augmentation des procédures de violences à l'encontre des mineurs : 3747 faits recensés sur PARIS, faits pour partie traités par les BLPF toujours mobilisées ; hausse aussi de 20 % des rixes, en dépit des rixes évitées ; progression des interpellations grâce à la compétence de la sureté territoriale. 77% des mis en cause dans ces affrontements sont mineurs. Mineurs victimes devenus auteurs et mineurs victimes devenus auteur. A terme, un constat : celui de la violence irraisonnée qui accompagne trop souvent la délinquance des mineurs.

Ce constat est partagé avec vous, madame la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse. Il perturbe notre vision idéale de l'enfance. Nous restons mobilisés pour stopper cet engrenage délétère.

En ce qui concerne les violences conjugales : Un niveau de faits très haut encore et pour la première fois, une baisse de près de 6 % des plaintes. Je veux y voir un signe encourageant.

Enfin, concernant les personnes âgées, sur le seul focus des abus de faiblesse : 359 dossiers ouverts au parquet en 2024, soit presque un par jour !

Face à ce haut niveau des faits révélés : une réponse pénale toujours plus offensive.

S'agissant des violences sur mineurs : Pour les procédures suivies par la brigade des mineurs, le taux de défèrement à l'issue des garde-à-vue a évolué de 45 % à 62 %

En outre, l'année 2024 a été celle de résultats emblématiques de notre combat contre le live streaming : Devant la cour d'assises de PARIS : condamnation d'un graphiste star à 25 ans de réclusion criminelle, comme complice des viols et des agressions sexuelles perpétrées, mais surtout, complice de traite des êtres humains, conformément à nos choix de qualifications, ainsi validés. Décision innovante aussi, à PARIS, le 12 novembre 2024, première condamnation pour administration d'une plateforme sur Telegram à travers laquelle avaient lieu des échanges entre pédocriminels.

S'agissant des violences conjugales : une politique de présentation toujours aussi intense : plus de 18 présentations hebdomadaires par les sections du TTR P12, P20 ; plus de 1000 accompagnements par Paris Aides aux Victimes lors des comparutions immédiates.

S'agissant des abus de faiblesse dont le grand âge est la cible privilégiée, des procédures aujourd'hui jugées ont pu démontrer combien le champ de cette criminalité pouvait être vaste : victimes anonymes ou célèbres (résistante de la première heure, couturier ou psychiatre renommé) ; prédateurs de toute espèce : aide à domicile, ancienne étudiante, prétendue amie. Les condamnations ont été à la mesure de la trahison : interdiction professionnelle, inéligibilité, confiscation de sommes saisies et emprisonnement.

Voici pour la vérité.

Et pour la proximité, qu'en est-il ?

- **La proximité, c'est au fond assumer le désir de sécurité de nos concitoyens.**

Les chiffres de la délinquance tels que communiqués, monsieur le Préfet de Police, se font le relai de **succès remportés** : chute des cambriolages, des vols avec violences, des vols dans les transports. Je veux croire qu'outre l'activité de vos services, la politique pénale adoptée a favorisé ces évolutions positives.

D'autres sujets de préoccupation demeurent : le crack, d'une part ; la sécurité dans les transports collectifs, d'autre part car sur ce dernier point, les données de la sûreté régionale des transports révèlent une hausse des délits de nature sexuelle et des agressions à l'encontre des agents.

Ces sujets s'inscrivent évidemment au rang des priorités de politique pénale.

Quelques chiffres ou exemples en apportent la démonstration.

Sur le crack : 353 mis en cause ont été déférés dont 285 dans le cadre de comparution immédiate. Ont été également présentés pour faire l'objet d'une injonction thérapeutique 260 usagers. Nous continuons à avancer sur deux pieds : le pénal et le sanitaire. A l'issue de chaque défèrement, tout usager est désormais immédiatement pris en charge pour un parcours de soins mais reste susceptible de poursuites si ce parcours est négligé.

Sur la sécurité dans les transports collectifs : la récente condamnation d'un agresseur sexuel dit « frotteur » à cinq années d'emprisonnement dit toute l'importance accordée au sujet.

Il faut protéger les usagers et il faut tout autant protéger les agents. Ainsi, le 28 juin 2024, la signature d'une convention avec la RATP a permis de favoriser le dépôt de plainte des personnels afin de nous permettre des poursuites réactives.

Voici pour la proximité. Enfin : la qualité

- **La qualité, c'est savoir interroger nos conditions de fonctionnement là encore sans jamais perdre de vue les attentes dont nous sommes légitimement l'objet.**

Sur les trois temporalités de notre chaîne pénale (capacité de réponse pénale, jugements, exécution des décisions intervenues) les résultats sont contrastés. Cependant, à toutes ces étapes, des progrès ont été accomplis.

Notre capacité de réponse pénale, tout d'abord.

Aboutissement de la politique pénale, elle est adaptée et équilibrée entre poursuites et mesures alternatives.

Dans les choix de poursuites, le recours aux COPJ, CRPC ou défèvements de toute nature, a favorisé la lisibilité de la réponse parquetière. 26276 mis en cause ont connu, dès l'issue de leur garde-à-vue, la réponse pénale adoptée à leur endroit. Ainsi, quotidiennement, ce sont plus de 70 décisions qui interviennent dans l'immédiateté. Des décisions rapides qui restent cependant impactées par les stocks existant dans les services d'enquête. Je sais madame la directrice de la sécurité de proximité de l'AP, messieurs les directeurs que vous partagez ce souci.

Mais l'immédiateté n'est pas tout, dans les affaires les plus complexes, **la saisine des magistrats instructeurs** s'est imposée. En 2024, ils se sont vus confier plus de 1800 procédures, chiffre en constante hausse. Or, notre capacité de régler les dossiers d'instruction demeure un sujet d'attention. Si 1574 dossiers ont été retournés aux magistrats instructeurs aux fins de renvoi devant la juridiction compétente ou pour reprise des investigations, 585 procédures demeurent en attente de règlement. Une baisse amorcée qui reste à poursuivre.

D'autres formes de réponse pénale ont été adoptées, afin que le crime ne paie pas :

- au-delà des amendes et peines classiquement prononcées, il y a eu **des saisies**. Grâce à toutes les sections, en tête les sections financières F2 et J2, elles ont atteint le chiffre remarquable de 373 millions d'euros en 2024.

- Il y a eu également, dans le cadre de la protection des consommateurs, **une transaction** validée par la section S2 pour un montant de plus de 10 millions d'euros.

- Evoquer **les contributions citoyennes** au bénéfice de PAV : n'est pas hors de propos : près de 116 000 euros ont été reçus. Quoi de plus normal pour cette association qui a accueilli près de 7 000 victimes au BAV ?

- Enfin, à l'occasion du procès dit LGV, le paiement **des frais de justice a été mis à la charge de la personne morale condamnée** : soit un recouvrement de 222 000 euros. C'est une première au niveau national à ma connaissance.

Deuxième temporalité : notre capacité de jugement.

Avec plus d'une centaine d'audiences pénales hebdomadaires, elle s'est adaptée. **Le stock des dossiers en attente d'être fixés diminue**. Cela a été rendu possible grâce à un travail d'audience intensivement copiloté siège/parquet notamment. Aujourd'hui, demeurent sur nos étagères pour être fixés : 384 ORTC soit une diminution de 12 %. Du mieux là encore.

Troisième temporalité : l'exécution des peines.

Si le greffe correctionnel est sans stock, il n'en est pas de même côté parquet.

Cependant, à l'annonce des chiffres que je m'appête à vous citer, vous constaterez que la réussite s'annonce au bout du chemin : **36.126 décisions ont été exécutées en 2024** contre 19.785 en 2023 soit une hausse + de 82 %. Les leviers : réorganisation et mobilisation remarquable du service de l'exécution des peines. Près de 13 500 peines sont encore en stock mais nous restons déterminés.

Afin de limiter notre inquiétante surpopulation carcérale : TIG, sursis probatoires et aménagements de peine sont favorisés.

*

Pour l'année 2025, dans la continuité de ce qui a déjà été construit en 2024, la feuille de route est déjà toute tracée : lutte intense contre tous ceux qui tentent de fragiliser notre état de droit, d'une part, déploiement de nos actions de communication pour restaurer une confiance qui s'effrite, d'autre part.

La lutte intensive contre les tentatives de déstabilisation de notre état de droit et la restauration d'une confiance qui s'effrite.

La feuille de route est dense et ambitieuse. Elle est en parfaite cohérence avec la détermination des magistrats du parquet.

Je sais pouvoir compter, chers collègues, sur votre compétence, votre dynamisme et votre capacité de toujours répondre à de nouveaux défis sans esprit de renoncement. C'est une grande fierté pour moi que d'être votre procureure. Je sais que tout ce que je vais annoncer, sera accompli.

En premier lieu :

- **La lutte contre les attaques contre notre état de droit.**

Bien sûr, sera poursuivie **la lutte contre toutes les discriminations**, la haine en ligne. J'avais longuement décliné celle-ci l'année dernière et je crois pouvoir dire que le PNLH a été au rendez-vous. Notre engagement ne faiblira pas face à un antisémitisme de plus en plus décomplexé, à une homophobie légitimée, un rejet de la différence exacerbé, autant de contextes pris en compte, par notre juridiction, pour fixer les bornes républicaines de la liberté d'expression.

Dans la lutte contre la déstabilisation de notre état de droit, il y a **évidemment la lutte contre la criminalité organisée** à laquelle le parquet de Paris se consacre depuis des années et sur laquelle nous avons déjà tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises. Elle est désormais la préoccupation de tous nos concitoyens – et à raison. Nos représentants politiques s'emparent de la question.

Comme vous le savez tous, une réflexion est en cours, sur la réforme nécessaire des moyens consacrés à cette lutte, et sur les périmètres qu'elle doit adopter. Forts de notre expérience en la matière, nous apportons régulièrement notre contribution à cette évolution. La forme qu'elle prendra, notamment dans l'autonomisation ou non d'un parquet dédié, est une décision politique qui ne nous appartient pas. Soyons vigilants toutefois au fait que cet objet ne relève de la pensée magique. Choix d'un parquet autonome ou pas, le parquet de Paris, par son expérience sera au rendez-vous dans un seul but : la réussite de la lutte contre la criminalité organisée. Il faut veiller à ce que cette réforme, quelle qu'elle soit, renforce les moyens et l'efficacité sans abîmer les acquis

La lutte contre la criminalité organisée, quelle que soit sa structure, ne progressera pas, en effet, sans **l'affectation de moyens adaptés**. Nous en sommes tous convaincus. Pas seulement les moyens promis à la JUNALCO, mais aussi, moyens pour les JIRS, voire même pour les parquets territoriaux particulièrement impactés. Je crois légitime de rappeler que la lutte contre la criminalité organisée doit aussi pouvoir rester au plus près de ceux qui en subissent les impacts mortifères.

En outre, au-delà des parquets, il faut renforcer l'instruction, les capacités des chambres de l'instruction, les cours d'assises, les juridictions correctionnelles.

Dans cette lutte acharnée qui nous incombe : restons concentrés sur l'efficacité. En lien avec cette efficacité, deux sujets ont été mis en exergue : coordination et incarnation. Voici, à cet égard, la feuille de route parisienne.

La coordination opérationnelle : une évidence

Dès l'affectation des renforts spécialisés annoncés, **la cellule de pilotage et de coordination de la lutte contre la criminalité organisée** sera prête à se déployer sans délai.

Ses deux missions essentielles ? la coordination des 8 JIRS et de celles-ci avec la JUNALCO, d'une part, et d'autre part l'analyse criminelle à partir des données judiciaires.

La coordination. Elle se concrétisera par la préparation, le pilotage de nombre de réunions, à la temporalité adaptée. Ainsi, par exemple, sont d'ores et déjà prévues des réunions mensuelles avec chacune des JIRS, bimestrielles avec les offices centraux et certains services d'enquête à compétence nationale (SR de Paris, ONAF,) avec lesquels les liens sont déjà étroits ; réunions trimestrielles avec les services de renseignement du 1er et 2ème cercle concernés que nous rencontrons déjà.

Il s'agira notamment de faire la revue de dossiers et de coordonner autant que de besoin, la temporalité des interpellations ; d'assurer grâce à ces échanges, le partage d'information, et de définir la priorisation des cibles d'extradition et des demandes d'entraide, notamment sur les avoirs criminels.

L'analyse. Enfin, la CPCLCO éditera une parution bimestrielle numérique de type « écho des parquets anti criminalité organisée ». Par ailleurs, une analyse criminelle judiciaire sera développée car les JIRS et la JUNALCO disposent dans leurs dossiers d'une masse de données d'une grande richesse et de première importance et encore sous-exploitées.

Cette feuille de route a déjà été partagée avec l'ensemble des procureurs JIRS. Ils s'y projettent déjà car tous ont compris que cette cellule JUNALCO sera aussi la leur.

L'incarnation : incarner c'est d'abord agir. Oui, l'incarnation, c'est l'action

Outre les perspectives de pilotage national et de coordination, depuis 2021, année de son réel déploiement, la JUNALCO mène son action publique propre : **7 dossiers ont été jugés (soit 39 personnes condamnées)**, dont 3 procédures de trafic de stupéfiants dont une jugée aux assises, un trafic mortel de migrants, un dossier de blanchiment en cyber et un dossier de fraude aux aides d'Etat.

4 dossiers sont en attente d'audience (soit 41 personnes en attente de jugement), dont 3 procédures majeures aux assises : Sky ECC, Athanor (les « légendes » de la DGSE), et un affreux dossier d'actes de torture sur des mineurs en ligne.

82 informations judiciaires sont en cours concernant 364 personnes mises en examen, dont 140 en détention provisoire, 6 sont en voie de règlement.

41 enquêtes préliminaires sont à ce jour pilotées par la JUNALCO

Enfin, la communication pour règlement de 8 dossiers JUNALCO (160 tomes, 40 % de narcotrafic) est annoncée. Dossiers emblématiques, ils ont vocation à relever de la cour d'assises.

Ces chiffres ne concernent que JUNALCO. **Mais la lutte contre la criminalité organisée, c'est aussi la JIRS et la section F3.** Vigilante sur le temps de mon propos, je dois renoncer à vous en détailler l'activité.

L'incarnation c'est l'action. Cette action est double : entrave et ciblage.

Entraver c'est entraver le développement des réseaux notamment dans le narcotrafic ; c'est entraver les structures de blanchiment ; c'est entraver les démarches de corruption ; c'est entraver la communication des réseaux de criminalité organisée. Entraver, concrètement cela a déjà signifié quoi en 2024 ?

En matière de narcotrafic, qui n'est que la partie la plus visible parce que la plus matérielle de la criminalité organisée, la JUNALCO s'est par exemple, récemment saisie successivement d'1,7 tonnes puis de 2 tonnes de cocaïne arrivés sur le territoire par le port du Havre. Elle investigate sur tous les moyens de transport : containers, voiliers, mule, voiture, train, gros avion, mini avion, sur toutes les méthodes de dissimulation : café, poissons, béton.

Dans cette action d'entrave, la JUNALCO agit d'initiative ou suite aux échanges avec les parquets territoriaux. A Paris, est ainsi pilotée la lutte contre la criminalité organisée dont les points d'ancrage se situent sur l'ensemble du territoire : Nice, Lyon, Marseille, Valence, Bobigny, Rennes sans exhaustivité bien sûr.

Entraver c'est lutter contre le blanchiment : même si nous sommes encore bien loin du compte, au regard des profits générés par la criminalité organisée, nous avançons. J'ai déjà dit les chiffres de nos saisies.

En 2025, grâce à nos liens déjà très forts avec les magistrats de liaison, nous nous engageons dans de nouvelles voies : pister non seulement les hommes, mais aussi les avoirs.

Entraver la corruption, c'est détecter les points de compromission. Nous ne baisserons pas la garde. Des poursuites ont été déjà engagées pour consultation illicite de fichier, corruption et ce avec le soutien de la section AC2, spécialisée dans ce contentieux.

Entraver enfin, c'est perturber les moyens de communications de nos adversaires. Lorsque est fermée la plateforme COCO, lorsqu'est interrogé le fonctionnement de TELEGRAM, désormais coopérant, ce sont autant d'occasions de déstabilisation des réseaux. Lorsqu'est fermée la plateforme BIZLATO, ce sont toutes les opérations de blanchiment qui y étaient perpétrées qui sont interrompues. Après Sky ECC, les messageries cryptées Ghost, puis Matrix ont à leur tour été démantelées.

La JUNALCO travaille ainsi non seulement à lutter contre le crime organisé sur notre territoire national, mais également contre les outils localisés chez nous et mis au service du crime dans le monde entier.

L'incarnation, c'est l'action.

Actions de ciblage avec un objectif : la neutralisation des cibles dites de haute valeur, y compris en cas de fuite à l'étranger.

Car nous avons construit **des liens étroits avec tous les pays du monde**. Le saviez-vous, sans compter les déplacements à EUROJUST, la JUNALCO ont effectué 17 déplacements à l'étranger et reçu 9 délégations étrangères, la dernière en date, la délégation anti blanchiment des émirats arabes unis.

Sur ce sujet de la criminalité organisée comme dans d'autres, il nous faut désormais restaurer la confiance fragilisée de nos concitoyens, telle sera le second défi de 2025

- **Restaurer la confiance. Comment ?**

Bien sûr la confiance ne peut évidemment être retrouvée que par la qualité de notre action. Nous y travaillons, j'espère vous l'avoir démontré.

Cependant, force est de constater que la justice reste méconnue et que nous ne nous engageons pas assez dans une démarche pédagogique ou de partage. C'est pourquoi, le parquet de Paris s'est installé sur LINKEDIN, sur X, sur INSTAGRAM. Au total : près de 22 000 followers. Bon, je ne suis pas encore dans le top ten des influenceuses mais j'y travaille !

Quelles actions en 2025 ?

En interne, nous allons apporter la démonstration que nous savons nous regarder dans le miroir. Le groupe de travail « AVEC » a été installé : parquet, avocats, préfecture de police et l'association PAV en sont membres. Son action : **identifier les sources de victimisation secondaire de notre fonctionnement pénal**.

Nous allons poursuivre notre action de transparence. Comme en 2024 : nous nous ouvrirons aux immersions journalistiques telles que déjà réalisées à la section de permanence P12 et au Pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH). Elles sont déjà programmées au sein de la section des mineurs et de la section de la cybercriminalité.

Nous continuerons, mesdames et messieurs, de répondre à vos sollicitations, presse écrite, radio, comme à la télévision. Ce sont parfois, jusqu'à 200 réponses qui vous sont, par jour, apportées.

En 2025 : Nous ouvrirons davantage encore la fenêtre sur notre travail, en développant notre action sur les réseaux sociaux, en travaillant de concert avec le siège.

Quant à la communication sur la lutte contre la criminalité organisée, est enfin venu le temps d'une communication renforcée.

Il faut l'assumer : **la transparence sur l'activité de la JUNALCO sera toujours contrainte par la nécessité de travailler dans l'ombre** pour intervenir efficacement, en profondeur, contre le crime. Les saisies impressionnantes de quantités de stupéfiants, ou les règlements de compte sanglants ne sont que les parties émergées d'une criminalité qui a fait de la dissimulation son mantra, et contre laquelle nous ne pouvons d'abord avancer que cachés. Nous nous saisissons régulièrement de dossiers initiés par nos juridictions partenaires, par exemple, Lille ou Marseille, sans annoncer urbi et orbi que nous avons repris ces affaires. L'activité de la JUNALCO est appelée à être désormais mieux connue car est venu le temps des dossiers aboutis.

Nous souhaitons en outre **amorcer une démarche de communication plus en amont** dans les enquêtes. Beaucoup le réclament, certains nous en feront grief, tant pis. Dans le respect du droit et de la présomption d'innocence, nous pourrons en 2025 faire le jour sur certaines affaires, car nous espérons des résultats en termes d'interpellations, de saisies, de jugements. Cette information est un droit du public, de nos concitoyens, de nos justiciables, de nos décideurs.

Me voici parvenue au terme de mon propos, les défis qui nous attendent sont majeurs mais la perspective de l'accomplissement de nos actions combien enthousiasmante.

Mon discours n'a été que de vérité car ainsi que le dit Charles de Gaulle « il n'y a de réussite qu'à partir de la vérité ». Il me fallait le citer car 2025 sera l'année de la célébration des 80 ans de la libération et nul n'ignore ce que la France doit à cet homme illustre. Cette année, nous allons commémorer aussi le décès de Winston Churchill, il y a 60 ans. Les relations entre les deux hommes furent parfois assez tempétueuses.

Churchill sur de Gaulle : « Oh, ne parlons pas de celui-là. Nous l'appelons Jeanne d'Arc et nous cherchons des évêques pour le brûler ». De Gaulle sur Churchill : « c'est un gangster ». Mais en 1958, il lui remit une croix de Lorraine en cristal et prononça ses mots : « la France sait ce qu'elle lui doit. »

Alors ne retenant que cette réconciliation, je vous propose satisfaire en 2025, à cette injonction déjà citée l'année dernière : « agissez comme s'il était impossible d'échouer ». Finalement, ce viatique est devenu le nôtre.

J'adresse par ailleurs, à vous et l'ensemble de vos proches, tous mes vœux d'une très belle année 2025.

J'ai l'honneur, monsieur le président de requérir qu'il soit constaté, au terme des réquisitions des deux procureurs nationaux, que toutes les formalités du Code de l'Organisation Judiciaire ont été accomplies ; qu'il me soit donné acte de mes réquisitions, et dire que du tout il sera dressé procès-verbal pour en faire foi.